

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 28/01/2025

VOI.25.00.A00186

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE FRANCIS WEY, RUE LA FAYETTE, BOULEVARD SALVADOR ALLENDE et
RUE BERTRAND RUSSELL

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande du SERVICE SYSTÈMES ET RESEAUX (cellule Signalisation Lumineuse et Tricolore)
Considérant que des travaux de maintenance sur le caisson de borne rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 03/02/2025 au 07/02/2025 RUE FRANCIS WEY

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 03/02/2025 et jusqu'au 07/02/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE FRANCIS WEY dans sa partie comprise entre la RUE CHRISTIAN HUYGENS et le N°7 de la RUE WEY (voie réservée aux réseaux BUS). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 2 : À compter du 03/02/2025 et jusqu'au 07/02/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant depuis le carrefour à sens giratoire de la RUE LA FAYETTE en direction des RUES FRANCIS WEY et CHRISTIAN HUYGENS. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE LA FAYETTE
- BOULEVARD SALVADOR ALLENDE
- RUE BERTRAND RUSSELL

Article 3 : À compter du 03/02/2025 et jusqu'au 07/02/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant depuis le carrefour à sens giratoire des RUES BLAISE PASCAL / BERTRAND RUSSEL et LEONARD DE VINCI en direction de la RUE FRANCIS WEY. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE BERTRAND RUSSELL
- BOULEVARD SALVADOR ALLENDE
- RUE LA FAYETTE

L'accès au N°7 de la RUE FRANCIS WEY sera autorisé.



Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

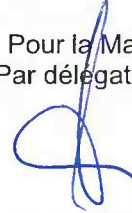
Article 5 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 6 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 28 JAN. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée